

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ARIES

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 09/12/2022

Présents : Philippe ARIES – Catherine LIROLA- Éric FAUSSURIER -Marie Claude FOREST - Isabelle DURAND - Sébastien SOUTRENON - Emmanuel MARILLIER– Christian PEILLON - Marie-Agnès ACHAINTE - Magali ARNAUD- Didier BRUNEL- Yves MEILLER – Jean Michel VALLOT

Pouvoirs : Catherine BRUNETON à Marie Claude FOREST
Marie Christine FEUILLATRE à Isabelle DURAND

Secrétaire de séance : Marie Claude FOREST

📌 **Approbation du compte-rendu du 22 novembre 2022**

Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération 1 : Annulation délibération Reversement taxe aménagement

En application de l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, le principe d'un reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI ou groupements de collectivités dont elles sont membres, introduit par l'article 109 de la loi de finances pour 2022, a été supprimé.

Les communes ayant déjà pris une délibération fixant le taux de reversement peuvent procéder à l'annulation de la délibération dans les 2 mois dans un délai de deux mois à compter du 1er décembre 2022, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 2023 par des délibérations concordantes en précisant que la répartition mise en œuvre est abrogée.

Le maire propose d'annuler la délibération n°2022-08-052 instituant le versement obligatoire de la part communale taxe aménagement à la communauté de communes.

Approbation unanime du Conseil Municipal

Délibération 2 : Renouvellement contrat de chaleur IRA Immobilier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le réseau de chaleur alimente les appartements du bâtiment la Porte Ouverte.

Le précédent contrat de fourniture de chaleur étant échu, Monsieur le Maire présente le nouveau contrat entre la commune et la société IRA Immobilière Rhône Alpes (ex HMF en Rhône Alpes) pour une durée de 3 ans c'est-à-dire jusqu'au 6 décembre 2025.

Approbation unanime du Conseil Municipal

Délibération 3 : Classement chemin en voirie communale

Monsieur le Maire propose d'approuver le classement des voies suivantes dans la voirie communale :

Impasse du Blanchemard 110 ml depuis route de Caillat

Impasse de Brossin 36 ml depuis la RD 19

Impasse de La Tronchia 40 ml depuis route de la Tronchia

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 29706 mètres + 186 mètres, soit un total de 29892 mètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la nouvelle longueur de voirie pour un total de 29892 mètres.

Délibération 4 : Programme Voirie 2023

Afin de maintenir la qualité de notre réseau routier et de sécuriser le passage en hiver des engins de déneigement, nous projetons la réfection de 3 parties de la voirie communale pour un montant estimatif de ces travaux s'élevant à 28000€ HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'Enveloppe de Voirie Communale 2023.

le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

Délibération 5 : Approbation révision Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005), ainsi que la loi la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et le Décret du 29 juillet 2022 viennent renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Approbation unanime du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES :

Commission Communication : L'élaboration du prochain bulletin municipal est en phase d'achèvement. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres au début de l'année 2023.

Commission ressources humaines : Comme chaque année, la notation des agents communaux a lieu au mois de décembre. Elle permet d'évaluer le travail des agents et de voir si les objectifs sont atteints. Pour 2022, trois agents ont pu bénéficier d'un avancement au grade supérieur. Concernant le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place en 2018, il doit faire l'objet d'une révision, notamment pour les agents ayant changé de grade, ou pour les agents qui ont changé ou qui changeront de fonctions en 2023. Cette révision fera l'objet d'un avis auprès du CTI (Comité Technique Intercommunal).

Commission CCAS : La mise en place du transport solidaire sera effective dès le mois de janvier 2023. Une charte a été rédigée et validée par le conseil municipal. Un appel aux bénévoles a été lancé pour renforcer la nouvelle équipe.

Conseil d'école : Un projet de « classe montagne » pour les enfants des classes de Mme Debard et de Mme Chaize à Allevard est en attente de validation par l'Education nationale. Le conseil municipal n'a pas souhaité pour l'heure donner de réponse quant à sa participation financière.

Par ailleurs, une sortie du Conseil Municipal d'Enfants à l'Assemblée Nationale est envisagée le 21 Avril 2023.

Points divers :

Le 24 novembre 2022, trois jeunes mineurs ont comparu devant le tribunal judiciaire de Saint-Etienne pour avoir en novembre 2021 dégradé la porte du local de tennis de Roisey. Suite à la constitution en partie civile de la Mairie, ils ont été condamnés à nous verser l'intégralité du montant des réparations de la porte du local.

Le vendredi 09 décembre 2022, M. Dominique SCHUFFENECKER, Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et Sous-Préfet de Saint-Etienne, est venu nous rendre visite à Roisey. Différents sujets ont été abordés tels que la rénovation énergétique des bâtiments, les travaux de voirie, l'accès au numérique...cette rencontre s'est terminée par la visite de l'exploitation de M. Dominique BOURRIN à Brossin.

Les vœux du Maire auront lieu cette année le 07 janvier 2023 à 18h00 à la salle des fêtes.

Le 27 janvier 2023 à 18h30, 04 agents communaux recevront la médaille du travail lors d'une cérémonie à la Porte ouverte.

FIN CM : 21h45

PROCHAIN CM : Janvier 2023